



# PRATIQUE SPORTIVE DES SUJETS AMPUTÉS DE MEMBRE INFÉRIEUR EN FRANCE : ÉTUDE SPORT'AMP

Journées de perfectionnement en appareillage  
20 et 21 juin 2019, Paris

# INTRODUCTION

- OMS : **30 minutes d'exercice physique par jour** afin de réduire les risques de maladies cardiovasculaires, de diabète, de cancer du côlon et du sein (1).
  - **90 000 à 130 000** personnes présentent une amputation majeure de membre inférieur (AMMI) en France (2) (3) (4).
- Qu'en est-il de leur pratique sportive et des difficultés à la reprise sportive ?
- Comment agir pour améliorer leur pratique sportive ?

## ÉTUDE SPORT'AMP : Méthodes

- **Design** : Étude observationnelle, descriptive, transversale
- **Objectif** : Évaluer la pratique sportive et ses caractéristiques chez les sujets présentant une AMMI.
- **Centre-relais** : Médecins de MPR, ortho-prothésistes, associations
- **Auto-questionnaire en ligne**
- **Critères d'inclusion** :
  - de 10 à 60 ans,
  - amputé de membre inférieur, au-dessus de la cheville, uni- ou bilatéralement, depuis > 12 mois ou présentant une malformation congénitale assimilable,
  - lieu de résidence sur le territoire français.

# ÉTUDE SPORT'AMP : Méthodes



## Étude Sport'Amp

Évaluation de la pratique sportive et ses conditions (accès, intensité, difficultés, appareillage) chez les personnes amputées de membre inférieur (avant l'amputation, à la reprise sportive si effectuée et au moment du questionnaire).

**Pour sujets sportifs ou non sportifs!**

*Pour répondre: le lien ou le QRcode :*

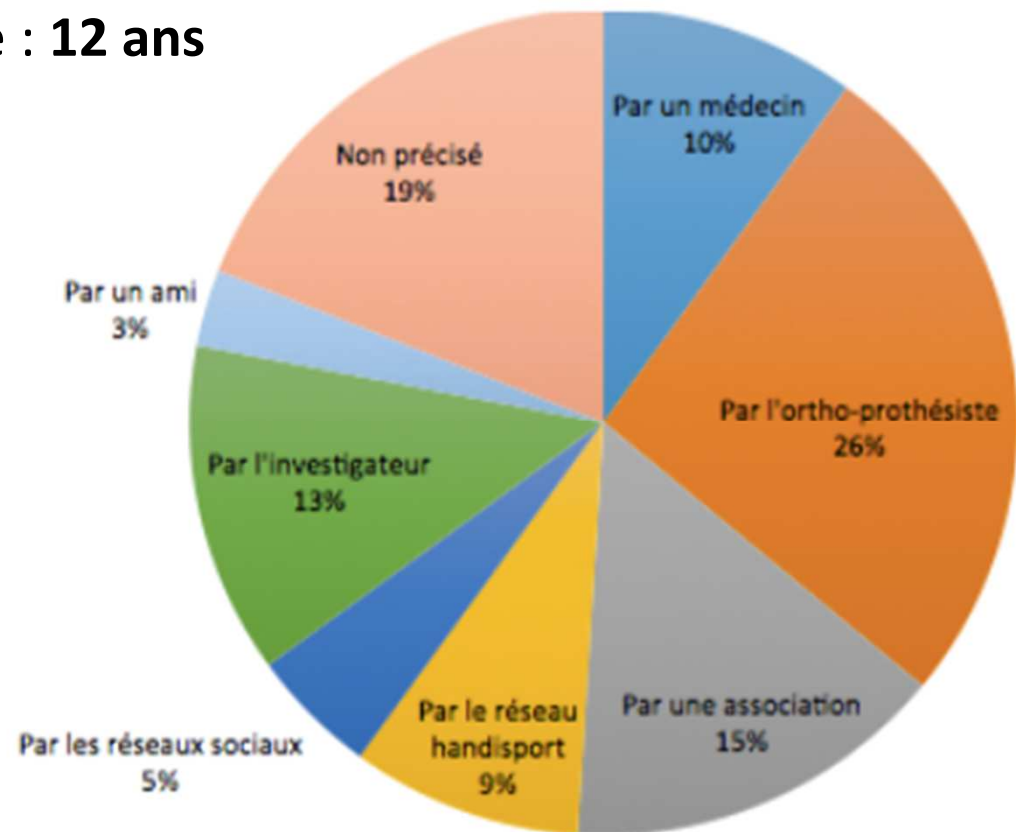
<https://is.gd/sportamp>



## ÉTUDE SPORT'AMP : Résultats

**78 questionnaires complets** récoltés entre le 31 janvier et le 7 août 2018 ont été analysés

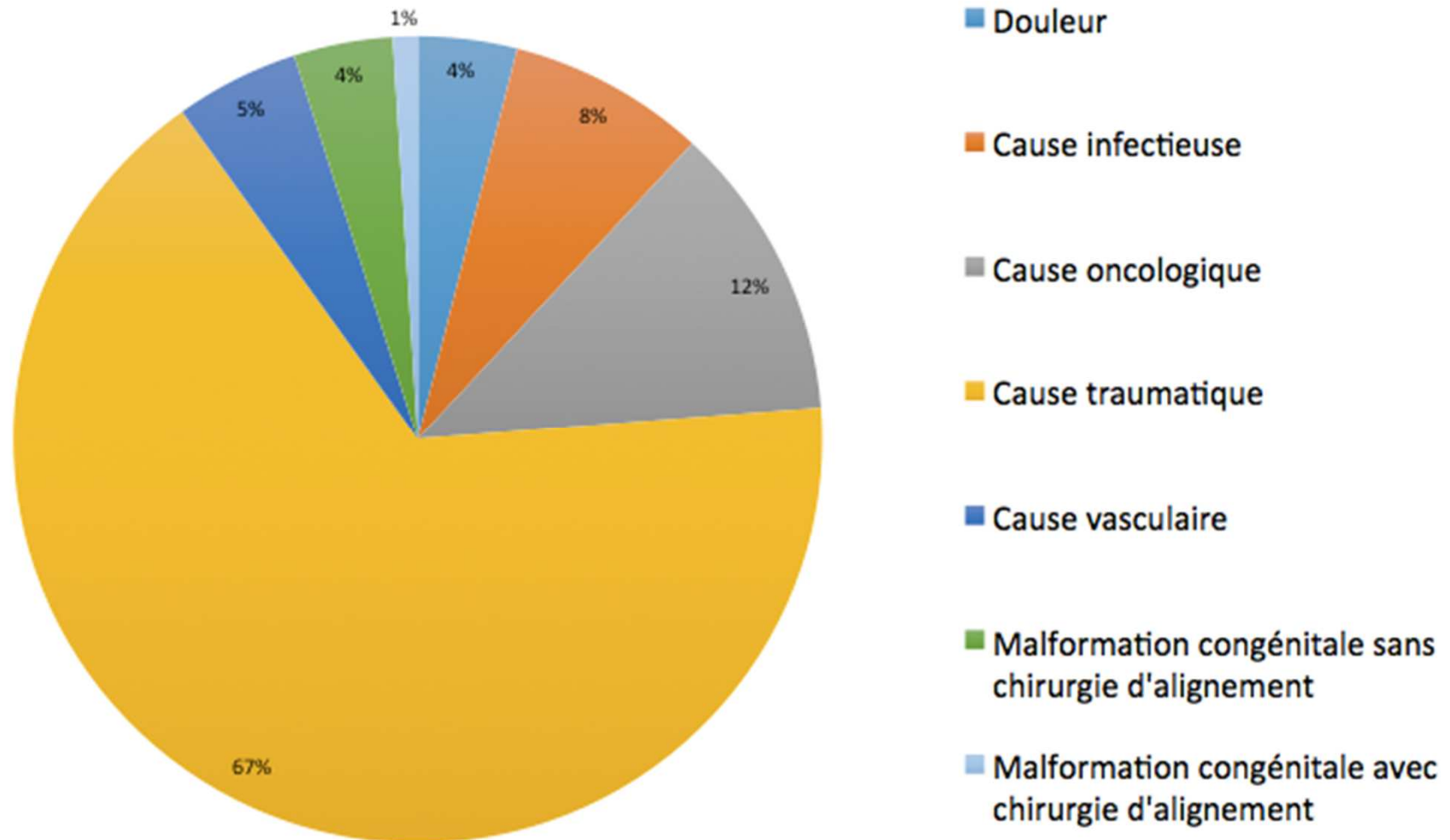
- 25 femmes et 53 hommes
- Âge moyen : **39 ans**
- Délai moyen amputation - étude : **12 ans**



**Accès à l'étude**

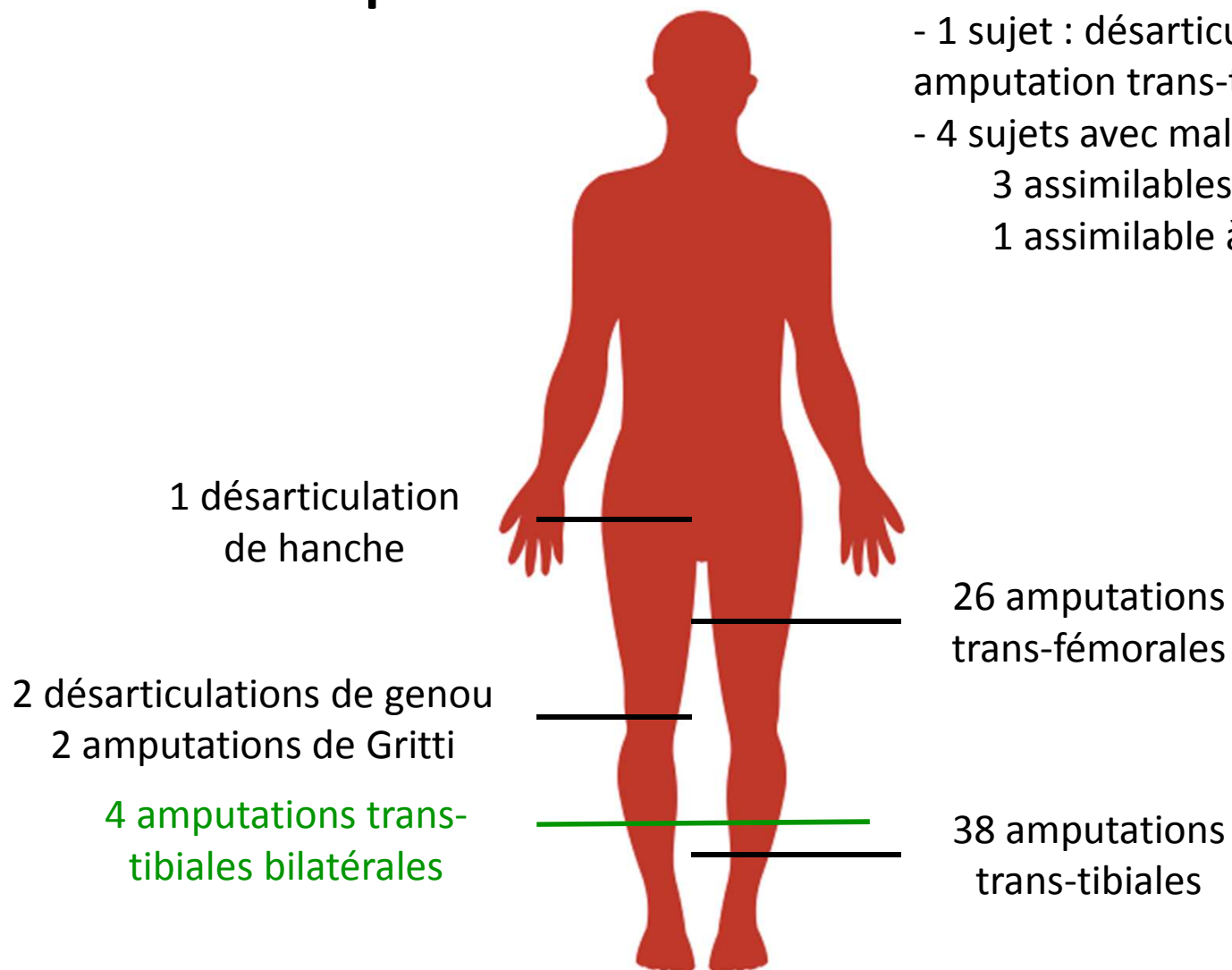
# ÉTUDE SPORT'AMP : Résultats

## Etiologies d'amputation



# ÉTUDE SPORT'AMP : Résultats

## Niveaux d'amputation



Aussi :

- 1 sujet : désarticulation de hanche + amputation trans-tibiale
- 4 sujets avec malformation congénitale :
  - 3 assimilables à un niveau tibial
  - 1 assimilable à un niveau fémoral



# ÉTUDE SPORT'AMP : Résultats

## Reprise sportive

Sur 75 sujets :

- 44 (soit 59%) pratiquaient une activité sportive juste avant l'amputation,
- 66 (soit 88%) ont repris une activité sportive après amputation ( $p < 0,001$ ).

## Délai de reprise :

- ½ des sujets sportifs : dans les 6 mois,
- environ 60% des sportifs : dans les 12 mois.

**Activités :** La natation, les sports collectifs, la marche, le vélo

## Choix de l'activité :

- envie personnelle
- sport pratiqué auparavant
- sport conseillé

# ÉTUDE SPORT'AMP : Résultats

## Reprise sportive

### Difficultés à la reprise :

- 35% des sujets : plainte relative au membre résiduel
- 36% des sujets : plainte relative à l'appareillage

### Raisons de non reprise :

6 / 9 : raisons modifiables par l'information, l'accompagnement ou l'appareillage

### Appareillage utilisé (66 sujets au total) :

- Sans appareillage : 16
- Fauteuil roulant : 3
- Prothèse provisoire : 12
- Prothèse définitive : 24
- Prothèse spécifique : 11

# ÉTUDE SPORT'AMP : Résultats

## Pratique sportive au moment du questionnaire

81% des sujets pratiquaient au moins une activité sportive.

**Activités** : Course à pied / athlétisme, musculation, vélo

### **Choix de l'activité :**

- envie personnelle
- sport pratiqué auparavant
- sport conseillé

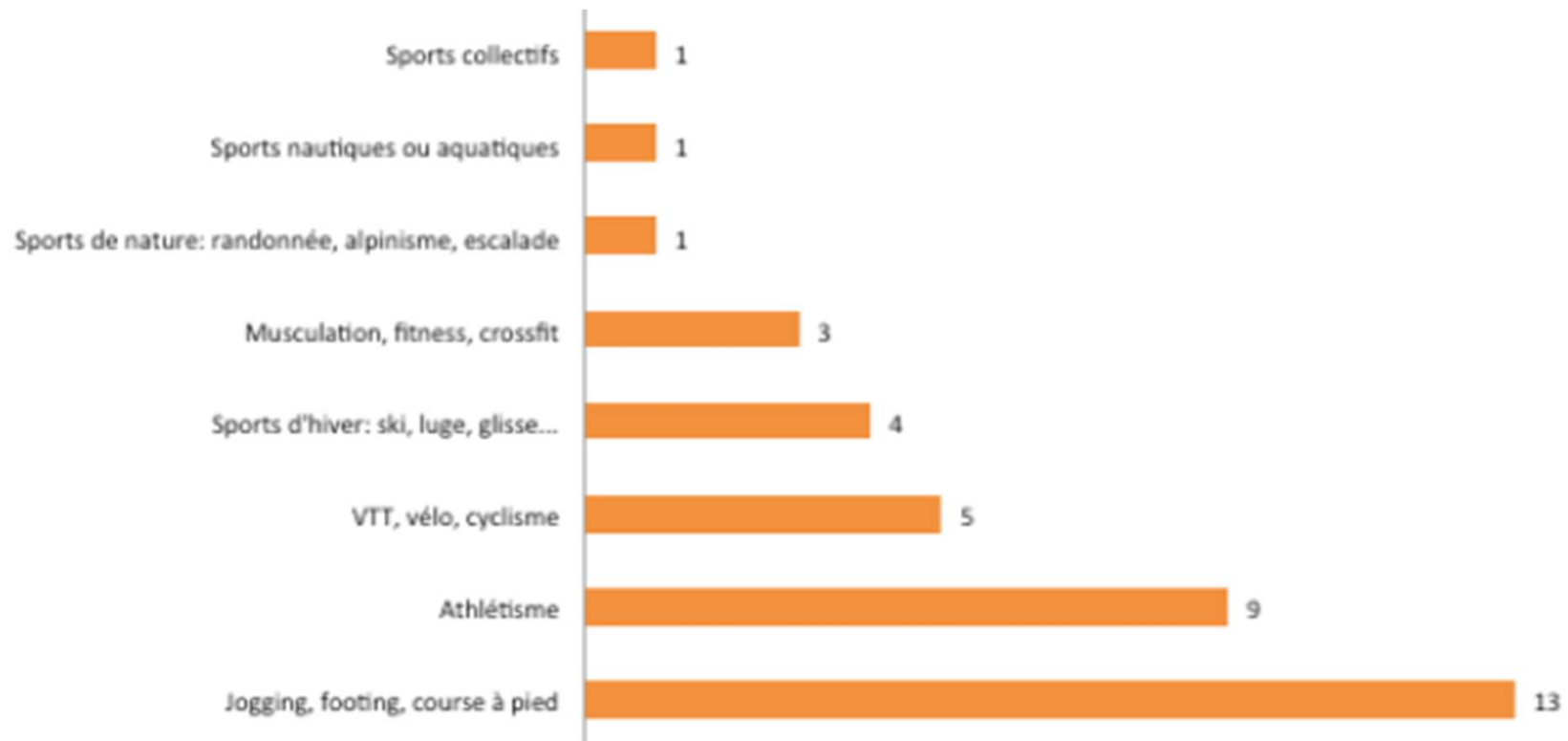
### **Appareillage utilisé pour l'activité principale (63 sujets au total) :**

- Sans appareillage : 10
- Fauteuil roulant : 6
- Prothèse définitive : 20
- Prothèse spécifique : 27

# ÉTUDE SPORT'AMP : Résultats

## Pratique sportive au moment du questionnaire

Utilisation d'une prothèse spécifique par 31 sujets (49% des sportifs).



## ÉTUDE SPORT'AMP : Résultats

### Pratique sportive au moment du questionnaire

**28% des sportifs** n'ayant **pas de prothèse spécifique** estimaient que c'était l'**option d'appareillage idéale** mais n'y avaient pas accès en raison du coût.

Lien entre le fait d'avoir une **prothèse spécifique** et de **participer à des compétitions** ( $p = 0,001$ ).

## ÉTUDE SPORT'AMP : Résultats

### Gestion de la prothèse :

79% des sujets : **plutôt d'accord ou tout à fait d'accord** avec :

« La pratique sportive avec prothèse (qu'elle soit spécifique ou non) vous a-t-elle aidé(e) à mieux gérer au quotidien votre prothèse de tous les jours ? »

### Motivation :

Les items de motivation à la pratique sportive :

- « **les sensations** »,
  - « **la gagne, la compétition, la performance** »,
- étaient plus fréquemment exprimés par les sujets amputés comparativement à la population valide ( $p < 0,05$ ).

## ÉTUDE SPORT'AMP : Discussion

- Limites
- Place de l'information, de la réassurance, de l'orientation vers une structure adaptée
- Prévention et éducation relatives au membre résiduel
- Réentraînement à l'effort
- Réflexion sur la prise en charge financière de l'appareillage prothétique dédié à la pratique sportive

## ÉTUDE SPORT'AMP : Discussion

- Inégalité vis-à-vis de la prise en charge
- Rôle de la société dans la compensation du handicap
- Enjeu sport-santé
- Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024



## ÉTUDE SPORT'AMP : Discussion

Réflexion autour d'un schéma d'évaluation des besoins, de critères de prescription et de prise en charge peut être proposé :

- Activité compatible avec l'utilisation de la prothèse quotidienne : pas besoin d'appareillage spécifique.
- Activité non compatible avec l'utilisation de la prothèse quotidienne : besoin d'une prothèse dédiée à la pratique sportive.
  - Pas de désir de performance → prothèse « multi-activité », plusieurs activités sportives possibles (sans critère de prescription)
  - Désir de participer à des compétitions → prothèse spécifique à cette activité sportive (avec critères de prescription).

**L'investissement annuel serait estimé entre 2 et 6 millions d'euros.**

## CONCLUSION

- Promotion du sport pour tous et accessible de tous
- Accompagnement et informations des sujets avec AMMI
- Orientation et travail en partenariat avec les réseaux associatifs
- Réflexion autour de l'accessibilité financière de l'appareillage dédié à la pratique sportive

Selon l'article L.114-1 du code de l'action sociale et des familles :

*La prévention et le dépistage du handicap et l'accès du mineur ou de l'adulte handicapé physique, sensoriel ou mental aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens, notamment (...) aux sports constituent une obligation nationale.*



Merci à Tous 😊

